

BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2023



Toute l'actualité est à retrouver sur la page Facebook de Planfoy

// DERNIÈRES MINUTES

SOMMAIRE

01 // DERNIÈRES MINUTES

02 // LE MOT DU MAIRE

03 // ÉTAT CIVIL

05 // ACTUALITÉS

15 // TRAVAUX

17 // VIE DES ASSO



Ce bulletin a été conçu et
mis en page
par Maria DURIEUX,
Conseillère Municipale

Infos pratiques : Rappel

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Le Comité des Fêtes a besoin de toi !

Beaucoup de Planfoyards se souviennent avec nostalgie des animations du village au temps du Comité des Fêtes, et bon nombre d'entre eux souhaiteraient que leurs enfants puissent, à leur tour, vivre ses moments festifs et conviviaux.

A l'initiative des habitants du village, certains actifs au sein d'association, une réflexion sur la création d'un nouveau comité des fêtes est en train d'émerger.

Une première réunion d'échange vous est proposée à la salle de la cantine,
le vendredi 3 novembre à 19h00.

Planfoyards, venez nombreux, et comme l'illustre l'affiche réalisée par une habitante de Planfoy qui se reconnaîtra, le village compte sur vous.





// LE MOT DU MAIRE



Chers habitants,

Ce bulletin de rentrée marque une étape de notre mandat. En effet, nous avons été élus il y a maintenant trois années et il est l'heure de faire un premier bilan, à mi-mandat.

Ma première satisfaction vient de l'équipe qui a été constituée un peu dans l'urgence, face au risque de voir disparaître notre commune. Certains avaient choisi de s'engager au service du village mais pour beaucoup d'entre nous, c'est la nécessité qui a conduit notre engagement.

La gestion d'une commune est l'affaire d'une équipe et un maire ne peut rien seul. Il a besoin de s'appuyer sur ses adjoints et ses conseillers municipaux, pour mener des projets et développer la commune. L'équipe travaille ensemble et chacun apporte son expertise au groupe.

Tous les projets nécessitent en amont de longues heures de préparation, pour définir les axes de travail puis préparer les budgets, monter les dossiers de subventions, consulter les entreprises, suivre les chantiers ou encore travailler avec les partenaires.

Grâce à ce travail préparatoire, de nombreux projets ont pu ainsi aboutir durant ces trois années :

- L'extension du vestiaire du Vignolet avec la création de quatre locaux de stockage et la rénovation complète de la salle commune.
- La réfection de la voirie du Guizay en deux tranches, après la rénovation du réseau d'adduction d'eau.
- La reprise complète du système de captage d'eau de notre réservoir principal de Conduran.
- Le passage en leds de l'éclairage public, des illuminations de Noël, du gymnase et de l'école.
- La rénovation énergétique de l'école.
- Le renouvellement de l'équipement numérique de l'école.

- Le doublement de la subvention à l'école maternelle pour permettre l'embauche d'une deuxième assistante.

- Les animations dans le village (marchés, vide-grenier, concerts...).

Tout ceci a été conduit en lien avec notre programme qui prévoyait d'accompagner nos associations, nos écoles et nos commerces.

Tous ces investissements n'auraient pu se faire sans l'aide financière et technique de nos partenaires qui nous accompagnent dans ces travaux : la Communauté de Communes des Monts du Pilat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'État, l'Europe, le Parc Naturel du Pilat, l'ONF ou encore le SIEL.

Outre ces investissements, nous avons également travaillé à l'amélioration du fonctionnement de la cantine et de l'accueil périscolaire. Nous avons ainsi proposé aux familles un nouveau système de réservation, plus souple et plus complet, et nous avons choisi un nouveau prestataire pour la livraison des repas de la cantine, en privilégiant les produits bio et les circuits courts. Nous assurons ainsi une meilleure qualité de vie à nos enfants, tant il nous paraît important de leur offrir le meilleur environnement possible pour s'épanouir à Planfoy.

L'activité communale, ce sont également les agents municipaux, des services administratifs aux services techniques, de la cantine à la bibliothèque, de l'animation à l'entretien des bâtiments, sans oublier le bureau de poste. Ce sont une douzaine d'agents, attachés à leur métier, qui apportent une attention de chaque instant à la satisfaction de la population.

Nous allons continuer notre mission au service de la commune et de ses habitants, afin de vous offrir un cadre de vie de qualité, de sécurité et de vivre-ensemble.

Le Maire
Cédric LOUBET





// ÉTAT CIVIL



Mariages

ROUMEAU Brice et ESSERTEL Sabrina	10/06/2023
CHOPPIN François et FLORENTIN Virginie	10/06/2023
BRUNON Dylan et LEGEAI Emilie	17/06/2023



Naissances

CRESCI Thibault	02/01/2023
ROUCHIER Isadora	06/02/2023
LAVAL Mélodie	25/05/2023
DI NICOLA Leana	18/06/2023

// INFOS PRATIQUES



Recensement obligatoire dès 16 ans : démarche et pièces à fournir

Pour chaque jeune Français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour :

- participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).
- passer, le cas échéant, des concours et examens d'Etat avant l'âge de 25 ans : CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...
- être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Où et quand se faire recenser ?

- Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile
- Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire.

Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Pièces à fournir

Lors de son recensement, le jeune doit fournir :

- une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...).
- son livret de famille.



// INFOS PRATIQUES

Mairie de Planfoy

1, square Henri de Rochetaillée
42660 PLANFOY
Tel: 04 77 51 40 69
Courriel: mairie@planfoy.fr

ASTREINTE élus :

Téléphone : 06 46 11 71 53
Ce numéro est à votre service en cas d'atteinte à la sécurité des biens ou des personnes sur le territoire de la commune.

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi : 9h00 - 12h00
Mardi : 9h00 - 12h00
Mercredi : Fermé
Jeudi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Samedi : 10h00 - 12h00

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Saint-Genest Malifaux

Lundi : 13H30 - 17H
Mercredi : 9H - 12H / 13H30 - 17H
Vendredi : 13H30 - 17H
Samedi : 9H - 12H / 13H30 - 17H
Du 1^{er} mai au 30 octobre, la déchetterie reste ouverte jusqu'à 18h.

Horaires d'ouverture de l'agence postale

Lundi : 8h30 - 11h30
Mardi : 8h30 - 11h30
Mercredi : 16h00 - 18h00
Jeudi : 8h30 - 11h30
Vendredi : 8h30 - 11h30
Samedi : 8h30 - 11h30
Téléphone : 04 77 51 40 05

Horaires de la bibliothèque

Lundi : 16h30 - 18h30
Mercredi : 16h30 - 18h30
Vendredi : 16h30 - 18h30
Samedi : 10h - 12h
Pour nous joindre : 04 77 93 47 07
ou bibliothequedeplanfoy@orange.fr



illiwap
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !

Suivez l'actualité de la **commune**

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

DISPONIBLE SUR Google Play | TÉLÉCHARGEZ DANS l'App Store | DISPONIBLE AVEC AppGallery

GRATUITE
SANS INSCRIPTION
SANS PUBLICITÉ



// ACTUALITÉS

Consultation citoyenne : votre avis compte.

la loi n° 92-125 du 6 février 1992 avait mis en place la possibilité de la consultation citoyenne dans les communes.

Faute d'un seuil de déclenchement trop élevé, très peu de consultations ont été organisées durant ces 30 dernières années.

Afin de renforcer l'usage de cette disposition de démocratie participative et d'en faciliter la mise en œuvre, Le Président de la République a souhaité abaisser de moitié le seuil à partir duquel elle peut être mise en œuvre, le passant de 20% à 10% du corps électoral.

Pour une commune comme Planfoy, qui compte 782 personnes inscrites sur les listes électorales, cela représente maintenant 79 personnes au lieu de 158 auparavant. C'est un grand pas en avant pour l'expression locale.

Dans ce cadre, nous avons reçu une demande d'une centaine de Planfoyards nous demandant la mise en œuvre de cette disposition de loi sur le projet de vidéoprotection que nous souhaitons mettre en place.

La loi imposant que cette consultation doit se faire en dehors des périodes électorales, il nous a fallu attendre la fin des élections sénatoriales qui se sont déroulées le dimanche 24 septembre. C'est pourquoi, nous avons retenu la date du dimanche 1er octobre.

La question qui vous sera posée sera la suivante : Êtes-vous favorable à la mise en place de 4 systèmes de vidéoprotection sur la commune, tel que préconisés par les services de gendarmerie ?

Deux bulletins seront à votre disposition : OUI ou NON

L'organisation sera la même que pour un dimanche d'élection :

- Ouverture du bureau de vote à 8h
- Passage obligatoire par l'isoloir
- Présentation de sa carte d'électeur et de sa carte d'identité
- Fermeture à 18h
- Dépouillement et annonce des résultats

Comme pour une élection, il sera possible de donner une procuration.

Conformément à la loi, cette consultation n'est qu'un avis. Néanmoins, c'est une occasion unique de recueillir l'avis des Planfoyards et de mettre en œuvre le débat démocratique que certains appellent de leurs vœux.

La participation est un élément clé de la réussite de cette consultation. En effet, un avis de 50 % de la population nous obligera plus que si 10% de la population seulement se mobilise.

Nous vous attendons donc nombreux pour faire vivre le débat le dimanche 1er octobre de 8h à 18 h en salle du conseil municipal.





Emplacements
des systèmes
de vidéoprotection



// ACTUALITÉS

Consultation citoyenne : votre avis compte (suite)





// ACTUALITÉS

La vie de nos écoles, le temps de cantine.

La dernière rentrée s'est bien passée, nos deux écoles ont accueilli 74 élèves en élémentaire et 42 en maternelle ; les effectifs restent stables.

Outre les travaux d'isolation de l'école Charles Exbrayat, le changement majeur de cette rentrée est le nouveau prestataire de cantine. Début mai, nous avons dû faire face à la défection soudaine de notre fournisseur. Une société stéphanoise a fait la césure jusqu'à la fin de l'année scolaire, ainsi que durant le Centre de Loisirs de cet été.

Nous avons rencontré plusieurs structures artisanales du Pilat, et avons dû nous rendre à l'évidence, que celles-ci, malheureusement, notamment pour des raisons de normes sanitaires drastiques induisant des coûts d'équipement élevés, ne pouvaient répondre au marché. 7 dossiers ont été retirés suite à l'appel d'offre de juillet et 3 ont été déposés : 2 grosses structures et une société saint-chamonnaise, Ethic Table, dont les valeurs et le « Fait Maison » nous ont séduits, parfait compromis entre les structures artisanales du Pilat et les entreprises industrielles du secteur.

Planfoy doit assurer quelques 360 repas par semaine, rappelons que le prix demandé aux familles est une contribution et que le prix estimé par repas fin avril était de 8€ en comptant uniquement le repas et l'encadrement durant le temps de cantine.

Si la commune a fait le choix depuis le mois de mai d'absorber le surcoût, la qualité accrue des repas, assortie d'une nouvelle hausse du prix unitaire facturée à la commune, nous amènera dans les mois qui viennent, à revaloriser nos tarifs, dont la contribution demandée aux familles reste calculée au plus juste via les différents quotients familiaux.

Nous avons engagé une lutte contre le gaspillage qui portait ses fruits mais restait peu satisfaisante.

Aujourd'hui, la qualité accrue des repas permet une progression significative.

Pour mémoire, Ethic Table réglera les écoliers de Planfoy durant, au moins, trois années scolaires.

Qui dit cantine, dit encadrement de la pause méridienne.

Ce sont 5 agents qui accompagnent les enfants ce temps de cantine :

Brigitte, Martine auprès des grands, Suzette, François auprès des petits, et Sabrina, temporairement remplacée par Maryna, qui accompagne les deux niveaux.

Ils font un travail essentiel, permettant à la fois de veiller à la découverte de chaque aliment nouveau, au calme de ce temps de pause que doit être le repas et l'accompagnement de chaque enfant selon ses besoins, mais également à l'entretien des locaux.

Ce service rendu aux familles, a été maintenu, même au plus fort des temps complexes du Covid, grâce à leur engagement constant.

À tous et à chacun, merci infiniment.

Page 8



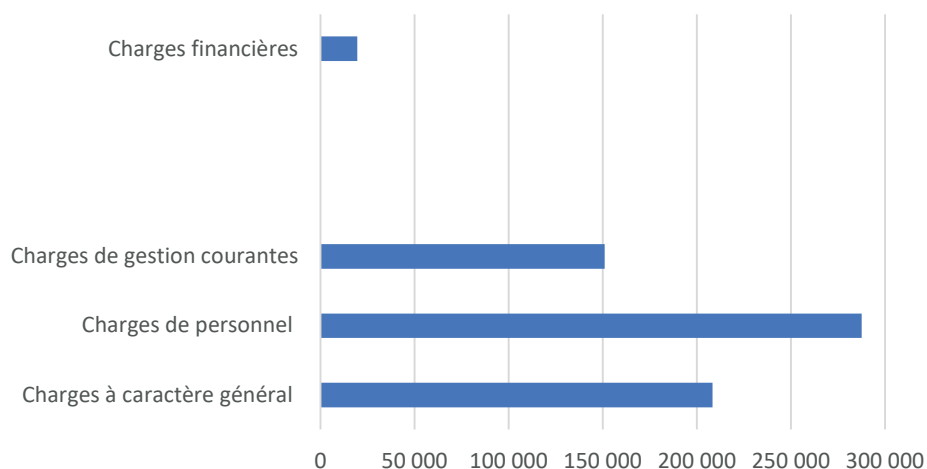
// ACTUALITÉS

BUDGET 2022 - PLANFOY

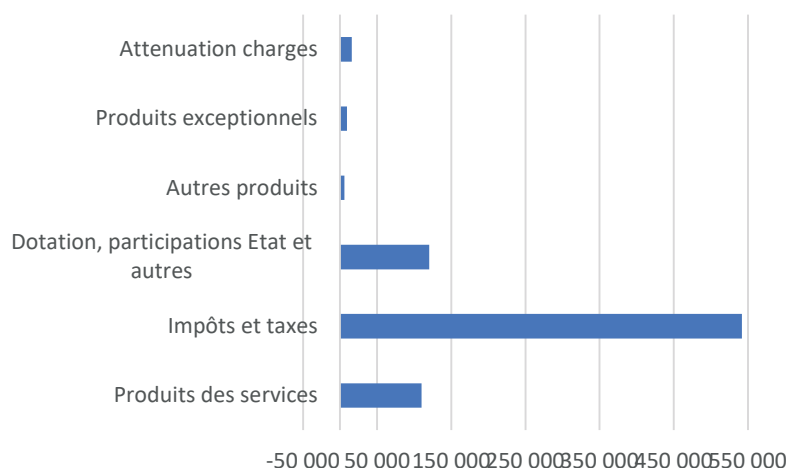
2022 - dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	fournitures, petit matériel, entretien, réparations, fluides, assurances, cantine...	208 350 €
Charges de personnel	salaires et charges	287 566 €
Charges de gestion courantes	subventions, participations syndicat, sdis, indemnités élus	151 048 €
Charges financières	intérêts d'emprunts	19 570 €
Amortissements		5 505 €
Total dépenses (€)		672 039 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT (€)



RECETTES FONCTIONNEMENT (€)



2022- recettes de fonctionnement

Produits des services périscolaire, cantine, agence postale, redevances funéraires, coupes de bois			110 074
Impôts et taxes	impôts locaux		542 073 €
Dotation, participations Etat et autres	FCTVA, DGF, CAF		120 080 €
Autres produits	revenus locations		5 818 €
Produits exceptionnels	Opérations de gestion		9 330 €
Attenuation charges	remboursement arrêts maladie personnel		15 964 €
Total recettes (€)			803 339 €
	Résultat reporté 2021		60 000 €
	Résultat définitif avec report 2021 :		863 339 €

Recettes d'investissement 2022

Amortissements	5 505 €
Remboursement TVA	17 278 €
Taxe d'aménagement	8 445 €
Subvention Etat école numérique	6 520 €
Subvention région tourbière des Vernels	11 395 €
Subvention Département voirie 2021	40 915 €
Subvention Département tourbière des Vernels	5 603 €
Virement de la section de fonctionnement	122 788 €
Total des recettes	218 449 €
Excédent 2021 reporté	101 136 €
Résultat définitif avec report 2021	319 585 €

Dépenses d'investissement 2022

Capital emprunt	75 656 €
Logiciels informatique et enfance	5 620 €
Fonds de concours SIEL éclairage raisonné	44 530 €
Travaux Vignolet	96 547 €
Achat kangoo	9 463 €
Achat matériel informatique école	9 074 €
Achat PC mairie et licence microsoft	990 €
Honoraires	780 €
Diagnostic mur soutènement entrée village	8 552 €
Total dépenses d'investissement	251 212 €

// ACTUALITÉS

Animaux errants / abandonnés



Malgré l'obligation d'identification, tous les chiens et surtout les chats ne sont pas identifiés.

Le nombre d'animaux pris en charge par les fourrières et les refuges, qu'ils soient ou non abandonnés, ne baisse pas et reste de l'ordre de 200 000 animaux par an selon l'étude menée par le centre national de référence pour le bien-être animal.

Quelle est la réglementation relative à l'abandon des animaux de compagnie ?

D'après l'article L214-1 du Code rural et de la pêche maritime « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». L'article L214-3 du Code rural et de la pêche maritime stipule quant à lui que : « Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité ». Toute maltraitance animale est donc interdite et sanctionnée.

L'abandon : Quant à l'abandon, la réglementation concerne les sanctions encourues, soit **3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende**, d'après l'article 521-1 du Code pénal : « Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. [...] Est également puni des mêmes peines l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité ». Ces peines peuvent être complétées par l'interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal ainsi que par l'interdiction, pour 5 ans maximum, d'exercer l'activité professionnelle qui a permis de préparer ou d'effectuer l'abandon.



L'état de divagation : Sous certaines conditions les chiens et chats sont considérés comme étant en état de divagation.

Ainsi, pour les chiens, d'après l'article L.211-23 du Code rural et de la pêche maritime : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres ». « Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation ».

Concernant les chats, « Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ».



// ACTUALITÉS

Planfoy et la Convention 30 millions d'amis



Suite à l'information de chats divagants sur la commune et se reproduisant sans contrôle, la mairie a signé avec 30 millions d'amis une « CONVENTION de stérilisation et d'identification ».

Les chats sont stérilisés et identifiés au nom de 30 millions d'amis puis relâchés sur la commune en tant que « chats libres ». Pour ce faire nous avons un partenariat avec l'association « la Compagnie des Chats » de St Priest qui capture, emmène chez le vétérinaire, garde en convalescence puis relâche sur la commune les chats stérilisés et identifiés.

Le maire a des responsabilités et des obligations relatives aux animaux errants :

- tout animal en état de divagation ou accidenté est **sous la responsabilité du maire de la commune où il a été trouvé** (art. L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT),
- toute commune doit disposer ou avoir une convention avec une fourrière. Le maire doit assurer la prise en charge des animaux en-dehors des heures ouvrées de la fourrière (art. L. 211-24 du CRPM).
- La proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale a été votée le 29 janvier dernier à la quasi-unanimité des députés. Elle comprend notamment un article « en matière de lutte contre la surpopulation féline : chaque commune ou intercommunalité devra dorénavant mettre en place une initiative visant à stériliser les chats errants, en lien avec les associations ».

Ceci a un coût pour la commune : L'association 30 millions d'amis prend en charge en moyenne 45 € par animal. Il reste environ 110 € par animal à la charge de la commune. Nous prévoyons d'ici fin décembre 2023 la stérilisation et l'identification de 12 chats errants qui se sont installés ces dernières années sur la commune, soit un budget de 1320 €. Ceci est nécessaire pour arrêter leur prolifération et obligatoire devant la loi.

Prendre ses responsabilités

Nous demandons aux propriétaires d'animaux de respecter la loi :

- Les chats et chiens domestiques doivent être identifiés.
- Il est vivement conseillé de stériliser les félins qui ont accès à l'extérieur pour éviter leur prolifération.
- Le propriétaire a le devoir d'apporter à un animal des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

Nous avons déjà relâché 3 chats libres. Les autres seront identifiés et stérilisés dans les prochaines semaines. Avant cela ces félins sont disponibles à l'adoption si vous souhaitez leur apporter le confort d'un doux foyer et ainsi leur éviter une vie en extérieur toute l'année.





// ACTUALITÉS



CHATS & CHATONS À L'ADOPTION

**ELUE REFERENTE:
06 16 92 76 50
(APRES 18H00)**



*Nés à
Planfoy*





// ACTUALITÉS

Les nouvelles de la bibliothèque

Informations pratiques :

Pour nous joindre :

04 77 93 47 07

ou bibliothequedeplanfoy@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

- les lundis de 16h30 à 18h30
- les mercredis de 16h30 à 18h30
- les vendredis de 16h30 à 18h30
- les samedis de 10h à 12h



Présentation Médiathèque Numérique de la Loire :

Pour se divertir, se cultiver, apprendre, s'informer, se détendre, comprendre, découvrir, se former, s'émerveiller... le Département de la Loire a ouvert à tous les Ligériens, gratuitement et sans condition, l'accès à la Médiathèque Numérique de la Loire.

La Médiathèque propose un grand nombre de ressources numériques : livres numériques, musique en streaming, films à la demande, presse en ligne, formations... pour grands et petits. Il suffit de créer un compte sur le site internet <https://mediatheque-numerique.loire.fr>.

Prix Exbrayat

les 3 livres en compétition sont :

« Najat ou la survie » de Rania BERRADA

« Les petits meurtres du mardi » de Sylvie BARON

« La Promesse » de Marie DE LATTRE

Le vote aura lieu le jeudi 5 octobre 2023 et les résultats seront affichés à la bibliothèque.

Quelques acquisitions :



« Esther » de Sharon E. MCKAY

Roman jeunesse qui dépeint l'histoire remarquable d'Esther Brandeau, une jeune fille juive ayant vécu au 18ème siècle. Esther échappe à un mariage forcé en embarquant sur un navire qui fera naufrage. Elle sera sauvée par Philippe, un jeune marin.

Ainsi commence une série d'aventures qui l'amèneront jusqu'en Nouvelle-France.

« No-no-yuri », « Suzuran », « Sémi » de Aki SHIMAZAKI, écrivaine québécoise née au Japon et écrivant en français.

Ces 3 romans nous plongent dans la culture japonaise, et sont résolument universels. Ils peuvent se lire individuellement ou dans le désordre.



// TRAVAUX

Jouvence de l'Ecole Charles Exbrayat

Après le passage en Leds du bâtiment d'origine de l'Ecole Élémentaire Exbrayat au printemps, l'été a été mis à profit pour changer l'intégralité des fenêtres du bâtiment d'origine, celui-ci ayant un peu plus de 30 ans.

L'isolation complète par l'extérieur a également été réalisée cet été, et ce dans les temps, grâce aux efforts conjoints de l'artisan et du suivi quotidien du chantier par l'adjoint aux travaux.

La rénovation de l'Ecole Exbrayat, permettra non seulement des économies d'énergies, un confort thermique accru, sans compter une amélioration indéniable de son esthétique déjà appréciable.

Les maternelles ayant des frères et sœurs à Exbrayat l'ont déjà surnommée « l'école habillée de bois ».



// VIE DES ASSOCIATIONS

Génération Vélo à Planfoy !

Comme chaque année, l'équipe pédagogique de l'Ecole Charles Exbrayat a concocté un programme sportif, culturel et artistique des plus attrayant.

En bonus cette année, le programme « Savoir Rouler » qui permet aux enfants de 6 à 11 ans d'acquérir leur autonomie à vélo, permettant de pratiquer une activité physique régulière mais également de commencer à se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition du « Savoir Rouler à vélo » est de 10 heures, le projet fait l'objet d'un partenariat avec Le Pôle Cyclisme de Saint-Etienne.



Ce dispositif national est notamment soutenu par le Ministère des Sports, et s'adresse au départ aux CE2/CMI/CM2 dont l'Etat co-finance pour moitié. Mme Fanget, directrice de l'école élémentaire du village, a très vivement souhaité que les CP/CE1 puissent également suivre cet apprentissage fondamental.

Concrètement, cela signifie que l'école, via notamment les subventions communales, prendra en charge le dispositif pour les plus jeunes élèves.

De cette façon, l'ensemble des enfants obtiendra son « Savoir Rouler » à l'issue de l'ultime étape qui sera celle de la sortie sur route à la fin de l'année scolaire.

Un autre partenaire, permettant de sensibiliser à l'entretien de son vélo, est le Repair Vélo de Planfoy en Transition (MPT).

Essentiel également, les accompagnateurs vélo pour la sortie de fin d'année mais également pour l'étape intermédiaire de circulation dans le village. Chaque accompagnateur devra suivre un agrément, la première cession ayant lieu en novembre.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Mme Fanget via son adresse mail : ce.0421884v@ac-lyon.fr

L'avenir sourit à ceux qui roulent tôt !

// VIE DES ASSO

Les activités de la Maison pour Tous, saison 23-24



L'association La Maison Pour Tous de Planfoy existe depuis 1981 !

Elle perdure grâce à l'engagement de tous ses bénévoles, tant au sein du bureau de l'association que des responsables d'activités, mais également des responsables des différentes antennes (Collectif Solidarité, Planfoy en Transition, Rencontres de la Bibliothèque).

Vous retrouvez cette année encore, les activités plébiscitées depuis plusieurs années : sports et culture, pour tous les âges, pas moins de 14 disciplines différentes sont proposées (voir programme) avec deux nouveautés cette année, le self défense enfants, pour les maternelles et les élémentaires et une toute nouvelle activité artistique le mercredi après-midi : arts plastiques.

L'adhésion à la MPT est de 10€ par famille et donne accès à l'ensemble des activités proposées.

Un dynamisme sans cesse renouvelé pour cette association de 42 ans !

La Maison Pour Tous vous propose ses activités pour la saison 2023-2024

Adhésion à la Maison Pour Tous

10€ par famille.

contacts :

Marie-Claire Saunier

06 08 47 08 39

Joëlle Courbon

06 23 90 79 53

Gymnastique adultes

lundi de 9h00 à 10h00

lundi de 18h00 à 19h00

Mercredi de 18h30 à 19h30

Contact :

Chantal Dumond.

chantaldumond@hotmail.fr



Badminton

Mardi de 20h00 à 22h00

Mercredi de 20h00 à 22h00

Contact :

Patrick Villemagne

patrickvillemagne@wanadoo.fr



Tennis de table

Jeudi de 18h30 à 20h00.

Contact :

Yvan Ramond

06 89 79 38 53



Dessin/peinture :

Mercredi de 9h00 à 12h00

Contact :

Geneviève Barret.

04 77 51 44 47





// VIE DES ASSO

Batucada

Un samedi sur deux

De 9h30 à 12h00

Contact :

martinelouison@orange.fr

Le Collectif Solidarité

Une réunion par mois.

Contact :

Gabriel Ramond.

04 77 51 41 94

Yoga

Jeudi de 18h30 à 20h00

Proposition d'un 2ème cours

Jeudi de 17h à 18h30

Contact :

Gabriel Ramond

04 77 51 41 94



Arts plastique

Mercredi de 14h00 à 15h30

Au gymnase

Contact :

Jeanne PERILLON

06 84 41 22 91

Stretching

Mardi de 18h30 à 20h15

Contact :

Béatrice GRISEL

04 77 51 40 73



Zumba

Jeudi 20h-21h

Contact:

zumba-sandra@orange.fr



Théâtre

Jeudi à 20h00

Contact :

Emmanuel Courbon.

06 09 18 13 87



Sport Enfants

Lundi de 16h30 à 17h30

Mercredi de 17h00 à 18h00

Jeudi de 16h30 à 17h30

Contact :

Nicole Bonnissol

04 77 51 42 09



Volley

Vendredi de 18h30

à 20h00

Contact :

Christelle Wolniak.

christelle.wolniak@neuf.fr



Les Rencontres de la bibliothèque

Contact :

Marie-Jo Clément

04 77 80 07 10

Contact :

Yannick Verot

04 77 33 31 91



Planfoy en Transition

Contact :

Cécile Etienne

etiennece@gmail.com

Contact :

Bruno Reghem

bruno.reghem@gmail.com

Self défense enfants

Mardi 16h30-17h30

(moins de 6 ans)

Mardi 17h30-18h30

(plus de 6 ans)

Contact : Marina Pélissier

pryshchepa@hotmail.com





// VIE DES ASSO

L'Age d'or - Programme 2023-2024



Voici le programme de cette nouvelle année scolaire ;
Tous les mardis à 15h15 réunion dans la salle de la cantine,
pour jouer aux cartes ou d'autres jeux.

Cette année nous avons aussi tous les vendredis à 15h15 :
« Rencontre anti- solitude »

Venez bavarder, échanger ou autre, comme vous le voulez, le
temps que vous désirez.... Nous vous proposons le vendredi
29 septembre et le 6 octobre.

SEPTEMBRE

Vendredi 22 septembre : Journée dans la montagne.

Restaurant *Vert Anes*, auberge panoramique des Crêts du Pilat.

L'après-midi, farniente (cartes ou autre) ou balade pour aller découvrir la Chapelle Saint Sabin.

Nous ferons un convoi pour les voitures. Rendez-vous devant l'église à 11h45. Inscription
pour le 12 septembre.

Le repas sera de 32€ environ tout compris.

OCTOBRE

Jeudi 12 : journée « Artisanat » à LUPE.

Matin, visite de l'Atelier « CERAMIQUE DU BELIN » de Pascale DIDIER à LUPE.

Rendez-vous devant l'église de Planfoy, à 10h45, pour la visite de l'atelier qui dure 20
minutes, par petits groupes de 10 personnes. L' Auberge, à côté de cet atelier, nous recevra
pour déjeuner.

Après-midi visite de la « FERME AUX BLES D'OR » à 15h environ, où nous verrons le
boulangier nous expliquer son travail de la culture du blé à la fabrication du pain. Entrée
gratuite et vente de sa production.

Inscription avant le 30 septembre.

DECEMBRE

Samedi 2 : Repas de NOEL

Dans notre salle avec repas, animation, etc...et notre accordéoniste Georges CUBIZOLLE.

Inscriptions avec vos « amis » pour le 14 novembre.

Mardi 19 : Après-midi récréative avec les enfants de l'école qui seront là de 15h30 à 16h.

Venez nombreux car les enfants vont chanter des chants de Noël avec nous.





// VIE DES ASSO

NOUVELLE ANNEE 2024

JANVIER

Mardi 9 : Début d'année pour « les papilles »

Tirage des « ROIS » dans notre salle. Nous nous souhaiterons la bonne année.

FEVRIER

Mardi 13 : Goûter avec les BUGNES.

MARS

Mardi 19 : ASSEMBLEE GENERALE

Nous prendrons les inscriptions avec les chèques mis à l'ordre de « AGE D'OR », et toujours de 15 € pour 1 personne.

AVRIL

Mardi 9 : Après-midi récréative

Nous aurons notre accordéoniste et nous ferons un goûter festif. Mettez vos plus beaux souliers !!!! Nous vous demanderons une petite participation suivant le nombre de personnes.

MAI

Mardi 14 Mai : journée dégustation à ROISEY

Matin, visite de « la chèvrerie », de ROISEY, à la GAEC Blancabris.

Départ le matin à 10h, devant l'église de Planfoy. Ne faisons pas attendre les chèvres....

Restaurant la « La Taverne de Roisey »

L'après-midi rendez-vous à la SARL BOURRIN avec dégustation de vins, fruits et miel.

Inscriptions pour le 30 avril.

JUIN

Vendredi 14 : Journée sportive

Restaurant « Le Petanquodrome » : Rendez-vous à 12h devant l'église.

L'après-midi, nous bougeons nos petites jambes pour balade, cartes, ou pétanque.

Nous pourrons boire entre deux si le cœur vous en dit.

Repas à 28€.

Inscriptions le 4 juin.

Nous vous attendons nombreux pour ces rendez-vous.

Le BUREAU : MP et JC BERMOND 06 37 35 40 09 ou 04 77 51 41 26

Jeanine Mouton : 04 77 57 17 10 ou 04 77 39 01 89

Didière Vidalinc, M.Jo Durieux, Lisou et Marcelle Bonnet.



// VIE DES ASSO

Le Vide Greniers du Vignolet s'est tenu le dimanche 10 septembre, sur le stade de foot aménagé à cet effet.

Cet événement était organisé au profit de l'Association des Parents d'Élèves des deux écoles du village.

Pas moins de 45 exposants ont proposé aux visiteurs, venus nombreux le matin, des trésors de greniers, l'occasion de démarrer les cadeaux de Noël en seconde main, mais aussi de se laisser surprendre et de se régaler au stand des Burgers Végétaux de François Delomier, de se désaltérer abondamment au stand de l'APE, lors de ce qui fut le dernier dimanche très, très estival de la saison.

Un grand merci à tous ceux qui ont rendu cette manifestation possible, qui permettra à l'APE de soutenir des projets de qualité, sportifs, culturels ou artistiques, pour les élèves du village.



// VIE DES ASSO

Accueil des Scouts à Planfoy



Les Scouts sont toujours à la recherche de lieux accueillants pour y planter leurs tentes et monter leurs bivouac, au plus près de la nature, lorsque cela est possible.

Depuis trois étés, ils sont accueillis au Vignolet, où ils trouvent à la fois une proximité immédiate avec la forêt mais également des équipements sanitaires bienvenus.

Depuis 2014, le Parc Naturel Régional du Pilat et les Scouts & Guides de France sont associés, permettant aux jeunes de vivre un camp dans le Pilat tout en se mettant au service du territoire par la réalisation de chantiers, proposés par les communes.



Les Scouts ont dans leur ADN la volonté de se mettre au service de la collectivité, en participant à l'amélioration dans les domaines de l'environnement, de la culture ou encore du patrimoine.

A Planfoy, ce sont les barrières communales en bois du centre bourg qui ont subi une bonne cure de jouvence, en chansons et avec enthousiasme, le tout supervisé par l'adjoint aux bâtiments et travaux.

Merci à eux et à l'année prochaine !



pilat-rando.fr

Tous les circuits de randonnée du Pilat



Site internet et web application

200 itinéraires

Les points d'intérêts

Gratuit

Photo : Forêt de Coail / 2022



Parc
naturel
régional
du Pilat